



Madame Véronique GOUTELLE
DRH LCL
Immeuble Rhône
10 place Oscar Niemeyer
94800 VILLEJUIF

Lettre ouverte

Villejuif, le 12 avril 2023

Objet : négociation salariale avril 2023

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Nous venons de recevoir l'invitation à participer à la négociation salariale qui se tiendra a minima les **20 et 28 avril 2023**. En amont de cette négociation, la CFDT LCL et FO LCL tiennent à vous exprimer leurs sentiments.

Tout d'abord, nous souhaitons vous rappeler l'attente, très forte, de l'ensemble des salariés de LCL sur ce sujet.

L'inflation n'a pas cessé de croître sur l'année 2022 et sur le premier trimestre 2023. Le pouvoir d'achat des salariés de LCL s'amointrit de plus en plus. L'augmentation générale octroyée en juillet 2022 (insuffisante, puisque de 2,9% en moyenne contre une inflation à 6,2%) et l'absence d'une mesure similaire en janvier 2023, dans un contexte de conditions de travail extrêmement dégradées, ont alimenté un mécontentement grandissant.

De plus, la Prime de Partage de la Valeur dégressive, dont les montants sont inférieurs à ceux versés par d'autres grandes banques, notamment dans le groupe, et ne représentant que 600 € pour les salaires compris entre 50K€ et 90K€ (variable individuel inclus) a également cristallisé les passions.

De nombreux établissements bancaires, y compris dans le groupe Crédit Agricole, ont fait mieux que LCL, tant en termes d'augmentation générale que de PPV. Chez LCL, la prime a d'ailleurs été perçue comme un camouflet par de très nombreux salariés, et pas forcément les plus modestes.

La grogne générale a abouti à l'appel à la grève du 17 janvier 2023 de la CFDT et FO chez LCL et suivi massivement par de nombreux salariés. Dans la foulée, la pétition lancée par l'intersyndicale CFDT-FO demandant la réouverture de la négociation à laquelle vous nous conviez aujourd'hui, a recueilli plus 5.000 signatures.

Le groupe, lui-même, a été ébranlé par les mobilisations, chez LCL, mais aussi dans d'autres entités, notamment chez CACEIS. Le 14 mars, la DRH du groupe Crédit Agricole S.A. a confirmé que « *des négociations sur le pouvoir d'achat avec notamment des augmentations collectives* » s'ouvriraient en avril dans 90% des entités du groupe, dont LCL, pour une application en juillet prochain. Toutefois, le groupe laisse la liberté à chaque filiale d'octroyer ce qu'elle souhaite selon ses moyens. C'est une opportunité : les salariés de LCL ont largement donné à l'entreprise la capacité de les rétribuer justement et à hauteur de leur investissement.

C'est pourquoi, en préambule de cette négociation, nous tenons à vous rappeler nos demandes principales :

- Une augmentation générale couvrant, a minima, l'inflation
- Une PPV conséquente pour tous

Les salariés que nous représentons ne comprendraient pas que LCL ne soit pas au RDV de cette négociation cruciale. Car il ne suffit pas de nous avoir écoutés en acceptant l'ouverture de la négociation, encore faut-il que LCL se donne les moyens de répondre à la demande, légitime, de reconnaissance financière des salariés.

D'autant que ce ne sont ni les dernières mesures individuelles distribuées à trop peu de bénéficiaires ni les effets d'annonce concernant la RVP qui ont calmé les esprits, bien au contraire.

Monsieur Mathieu nous a affirmé le 1^{er} mars qu'« *il n'était fermé à rien* ». Nous ne doutons pas que vous saurez nous écouter et que cette négociation aboutira à un accord unanime à la hauteur des espérances qui y sont liées.

Vous en remerciant par avance, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, nos salutations.

Pour la **CFDT LCL**, Emmanuel HERGOTT
Délégué Syndical National

Pour **FO LCL**, Danièle GOURDET
Déléguée Syndicale Nationale